

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

435^{ième} séance

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 19 juin 2012, à 20 h, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Yves Vinette, conseiller

Sont absents : M. Mario Charest, conseiller
Mme Danielle Elliott, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2012-06-212 Il est proposé par Germaine Leboeuf appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

3. Ratification du règlement hors cour du litige entre la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna / Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

2012-06-213 Il est proposé et résolu unanimement que le conseil municipal accepte le texte et les modifications apportées tel que présenté par Me Serge Belleau dans le document "Quittance et transaction" relativement à l'entente intervenue à la satisfaction mutuelle de la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Que le maire Yvon Lafond et René Roy, directeur général soient autorisés à signer la dite entente;

Que cette entente soit mise dans une enveloppe cachetée, scellée et paraphée par les membres du conseil présents et le directeur général pour en assurer la confidentialité et ensuite déposée dans le coffre-fort de la municipalité.

Adoptée.

4. Adoption du premier projet de règlement numéro 2012-327 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage en vue d'autoriser les industries du bois dans la zone 135-I;

ATTENDU QU'une copie du premier projet du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

2012-06-214 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le premier projet du règlement numéro 2012-327 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

Article 1 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2012-327.

Article 2 – Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les industries du bois dans la zone 135-I.

Article 3 – Usages autorisés dans la zone 135-I

La grille de spécifications de la zone 135-I est modifiée afin d'y autoriser l'usage «Industrie du bois (06)».

La nouvelle grille de spécifications de la zone 135-I est annexée au présent règlement.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

5. Avis de motion du règlement numéro 2012-327 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

La conseillère Diane Aubut donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement portant le numéro 2012-327 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

6. Date de l'assemblée de consultation

2012-06-215 Il est proposé et résolu unanimement de fixer la date de l'assemblée de consultation suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2012-327 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262, au 3 juillet prochain, à 19 heures.

Adoptée.

7. Demande de prolongation du PR-4 (mise aux normes de l'eau potable) au 31 décembre 2012

2012-06-216 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Yvon Lafond et résolu à l'unanimité de demander une prolongation du prêt PR4 (mise aux normes de l'eau potable) jusqu'au 31 décembre 2012 au Centre financier aux entreprises Desjardins.

Adoptée.

8. Clôture de la séance

2012-06-217 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 15.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire